

Subject: Lalibre01

From: Vandenberghe Vincent <vandenberghe@ires.ucl.ac.be>

Date: Wed, 18 May 2005 10:16:17 +0200

To: Vandenberghe Vincent <vandenberghe@ires.ucl.ac.be>

Un refinancement alternatif à Saint-Polycarpe?

PAR VINCENT ROCOUR

Mis en ligne le 30/05/2001

Pour l'économiste Vincent Vandenberghe (Ires-UCL), la Communauté française doit impérativement être refinancée. De préférence grâce aux accords de la Saint-Polycarpe. Mais sans eux si nécessaire. «Une alternative est possible»

ENTRETIEN

Vincent Vandenberghe, la Communauté française est-elle dans une situation financière réellement catastrophique?

Malgré les mesures d'économie, les dépenses de la Communauté française ont crû de plus ou moins 20 pc au-delà de l'inflation au cours des dix dernières années. Or, en vertu de la loi de financement de 1989, la dotation que l'Etat fédéral verse aux Communautés n'augmente qu'en fonction de l'index. Cette situation est intenable.

Les accords de la Saint-Polycarpe y apporteraient-ils une réponse structurelle?

Si ces accords sont approuvés, la dotation fédérale aux Communautés augmentera significativement à partir de 2002 et sera liée à la croissance du produit national belge dès 2007. La Communauté française sera alors en mesure de faire face à un taux de croissance «normal» de ses dépenses.

Il faut cependant souligner que ces accords modifient la clé de répartition de la dotation fédérale entre les Communautés. Graduellement et pleinement à partir de 2012, les moyens supplémentaires qui iront croissants avec le temps seront répartis en fonction du rendement localisé de l'Impôt des personnes physiques (IPP) dans les Régions.

Pour les francophones, c'est un peu inquiétant: la part de l'IPP wallon et bruxellois dans l'IPP national a tendance à diminuer

C'est exact. La part francophone dans l'IPP national était de près de 39 pc en 1989. Elle est passée maintenant à 36 pc. Et si la tendance se prolonge, on sera à 34 pc en 2012. Mais il ne faut pas être fataliste. Bruxelles et la Wallonie peuvent renverser la vapeur.

Et si l'accord de la Saint-Polycarpe n'est pas adopté?

Une alternative est indispensable.

Que proposez-vous?

{R.} Distinguons d'abord les compétences de la Communauté française (enseignement, culture, etc.) de leur financement. Et ne parlons que du financement. Je pense que l'ensemble des pouvoirs publics francophones pourrait se mobiliser et s'engager à consacrer à l'enseignement et à la culture les montants qui sont prévus pour la Communauté française dans l'accord de la Saint-Polycarpe. Et je dis bien: «*l'ensemble des pouvoirs publics francophones*». C'est-à-dire les Régions bruxelloise et wallonne, mais

aussi les communes et les provinces.

Pourquoi les communes et les provinces?

Parce que ces niveaux de pouvoirs disposent, tout comme les Régions mais contrairement à la Communauté française, d'un pouvoir fiscal. Et parce qu'on a intérêt à faire supporter la charge du refinancement par la masse budgétaire la plus large possible. Mis à contribution, ces niveaux de pouvoir pourraient-ils aider l'enseignement francophone sans actionner une fiscalité qui serait vite jugée excessive par les citoyens?

En 2002, les montants prévus dans l'accord de la Saint-Polycarpe pour les francophones représentent moins de 1 pc de l'ensemble des budgets régionaux, communaux et provinciaux. Ce n'est pas énorme. Certes, ce pourcentage augmente avec le temps il passe à 7 pc en 2012. Mais le fédéral, qui, dans ce scénario, ne payerait pas la facture de la Saint-Polycarpe, se retrouverait avec des marges budgétaires. Il pourrait s'en servir pour diminuer les impôts fédéraux de façon à maintenir la pression fiscale globale à un niveau stable. Et je ne vois pas pourquoi les Flamands y seraient opposés.

N'est-ce pas de la politique fiction? On voit mal la minorité flamande accepter que la Région bruxelloise finance des compétences de la Communauté française.

C'est bien pourquoi les communes ont toute leur importance. A Bruxelles, ce sont elles qu'il faudrait surtout mobiliser.

On voit tout aussi mal comment les régionalistes accepteraient que la Région wallonne finance ces compétences sans en avoir aussi l'exercice.

Pourquoi faudrait-il forcément transférer les compétences aux pouvoirs qui les subsidient? Après tout le gouvernement fédéral finance toujours l'enseignement même si, depuis 1989, il n'était plus compétent en la matière.

© La Libre Belgique 2001

--

Vandenberghé Vincent /Associate Professor
UCL-Economics Department
IRES, Collège Dupriez, room d106
3 place Montesquieu B1348 Belgium
tel: +32 10 47 41 41 fax: + 32 10 47 39 45
www.vvdb.webhop.org